

Évaluation officielle – Intégration nationale

EXAMEN CIVIQUE



Finalité et Objectif

L'**examen civique** est une évaluation officielle mise en place par l'État français dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à l'intégration et à l'accès au séjour en France.

À partir du 1er janvier 2026, la réussite à cet examen devient obligatoire pour :

- ▶ demander une carte de séjour pluriannuelle,
- ▶ demander une carte de résident,
- ▶ déposer une demande de naturalisation française.

Cet examen vise à vérifier la maîtrise des principes et valeurs de la République, des droits et devoirs, ainsi que des repères essentiels sur le fonctionnement de la société et des institutions françaises.

Important : Les contenus et les questions de l'examen sont conçus exclusivement par le ministère de l'Intérieur.



Contenus et Modalités d'évaluation

L'**examen civique** prend la forme d'un QCM **intégralement numérique**.

- ▶ Durée maximale : 45 minutes
- ▶ Nombre de questions : 40
- ▶ Modalité : QCM sur ordinateur - Il y a 1 seule bonne réponse parmi 4 réponses proposées
- ▶ Réussite : 32 bonnes réponses minimum, soit 80 %

Les questions évaluent :

- ▶ Les principes et valeurs de la République,
- ▶ Les droits et obligations applicables en France,
- ▶ Le fonctionnement des institutions,
- ▶ Des repères historiques, culturels et géographiques,
- ▶ Des situations de la vie quotidienne dans la société française.

Comment se préparer ?

Le ministère de l'Intérieur met à disposition les thématiques et les questions de l'examen sur les sites suivants :

- ▶ Pour la carte de séjour pluriannuelle et la carte de résident :
<https://formation-civique.interieur.gouv.fr/>
- ▶ Pour la naturalisation :
<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/La-nationalite-francaise/Les-procedures-d-acces-a-la-nationalite-francaise>

Après l'examen

Les résultats seront disponibles sur l'espace candidat dans un délai de 12 heures après la passation de l'examen.

Votre attestation est valable pour toutes les démarches administratives concernées par la réglementation et sa durée est illimitée.



Public Pré-requis

Toute personne résidant en France et engagée dans l'une des démarches suivantes :

- ▶ première demande de carte de séjour pluriannuelle
- ▶ première demande de carte de résident
- ▶ demande de naturalisation française

Certaines dispositions particulières existent (aménagements, dispenses) dans les cas prévus par la loi.



Organisation de l'examen civique

Pré-inscription obligatoire

<https://test-civique.fr/inscription>

En semaine et le samedi selon calendrier

Lieu de passation des épreuves :

Centre REFLETS – 4 Place Sainte Luce - 06800 Cagnes-sur-Mer

Informations :

REFLETS au 04 93 20 66 40

Contacts : Barbara CORLAY

Inscription :

3 Chemin des Travails - 06800 Cagnes-sur-Mer

De 9 h à 12 h 30 / 13 h 30 à 16h30

Pièce d'identité obligatoire

Délai d'accès : une semaine à un mois

Le tutoriel à destination des candidats :

<https://youtu.be/P44GQda0W3w>



Tarifs du test

- ▶ 70 €

- ▶ Paiement en espèces ou CB

- ▶ Financement individuel

A régler au : 3 Chemin des Travails 06800 Cagnes-sur-Mer



Accessibilité Handicap

- ▶ Cette certification est accessible aux personnes en **situation de handicap** - à spécifier lors de l'inscription
- ▶ Pour toute question : nous contacter aux coordonnées ci-dessus.



Indicateurs de résultats

- ▶ Taux de réussite : **en cours**

FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

TCF [flə]
QUALITÉ
FRANÇAIS UNIQUE FRANÇAISE

MAJ 09/02/2026 – V4

